

/DA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-321 du 9 Octobre 1987

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,  
Ministre des Enseignements Moyens et  
Supérieur de l'intérim du Camarade  
Guy Landry HAZOUME, Ministre des Af-  
faires Etrangères et de la Coopération  
pour compter du 4 Octobre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois c  
titutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 4 Octobre 1987, le Camarade Vincent GUEZODJE  
Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim  
du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'ab-  
sence du Camarade Guy Landry HAZOUME,

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Octobre 1987

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MEMS MAEC 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP-4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1...